



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aisne

Division du premier degré

Delphine MORESCHI-JOLY
Cheffe de division

Dossier suivi par :
Emanuel DUBOIS
03 23 26 30 18
dipred02@ac-amiens.fr

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Aisne**

Laon, le 18 juin 2026

L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Aisne

À

Mesdames les inspectrices de
l'éducation nationale et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale,

Mesdames les enseignantes et
Messieurs les enseignants du premier
degré,

Appel à candidatures – postes à profil et à exigences particulières - rentrée scolaire 2026

Références :

Lignes directrices de gestion académiques MOBILITE – CSAA du 6 février 2026

Annexes :

*Liste des postes
Fiche de candidature
Fiches de postes*

Dans le cadre du recrutement des postes à profil pour la rentrée scolaire 2026, vous trouverez ci-dessous les modalités de candidature et le calendrier. Cet appel à candidature ne concerne que les titulaires du corps des professeurs des écoles à la date de la candidature.

La liste des postes à profils concernés et les fiches de poste sont annexées à la présente circulaire.

L'affectation sur poste à profil s'effectue par une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue hors barème.

Conformément aux lignes directrices de gestion, le recrutement, pour les postes à exigence particulière, nécessite une vérification préalable de la compétence détenue et le départage des candidats retenus se fait au barème. Cependant, pour certains postes, une commission se tiendra. Les postes à exigence particulière proposés dans cet appel à candidature relèvent de la tenue d'une commission.

A- Comment candidater

Les enseignants souhaitant postuler sont invités à transmettre leur dossier à leur IEN de circonscription pour avis.

Ce dossier doit être composé de :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- La fiche de candidature (annexée à cette circulaire)

B- Etapes du recrutement

1. Candidature

La candidature est transmise par la circonscription à la DIPRED avec un avis circonstancié.

2. Entretien avec le jury

Les entretiens sont organisés la semaine du 29 juin 2026.

3. Résultats

Sous réserve de détenir le diplôme ou la certification demandée lorsque cela est nécessaire, les candidats retenus sur les postes à profil seront affectés à titre définitif sur le poste à la rentrée scolaire 2026 et seront destinataires d'un arrêté. Leur poste actuel sera libéré et proposé au mouvement.

Les lauréats de cet appel à projet qui obtiennent un poste nécessitant une certification ou un diplôme particulier qui ne le possèdent pas seront affectés à titre provisoire pour l'année scolaire 2026/2027 sur le poste à profil.

C- Calendrier des étapes de recrutement

18/06/2026	Diffusion de la circulaire
24/06/2026	Transmission des candidatures à l'IEN
25/06/2026	Date limite d'envoi du dossier de candidature à la DIPRED par les circonscriptions
Du 29/06/2026 au 03/07/2026	Commission de sélection des candidats
A partir du 13/07/2026	Notifications des arrêtés postes à profil

Alain AUBERT

Signé

LISTE DES POSTES PROPOSES DANS LE CADRE DE L'APPEL A CANDIDATURES

I- POSTES DE COLLABORATEURS D'IEN

Ces postes nécessitent la détention du CAFIPEMF. A défaut, ils ne peuvent donner lieu qu'à une affectation à titre provisoire.

Postes de conseiller pédagogique départemental (3 postes)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale – adjoint de Monsieur le Directeur Académique pour le premier degré – Monsieur Frédéric VAAS (03.23.26.22.03) ou de Madame Christelle LACOUT, conseillère pédagogique départementale – adjointe (03.23.26.20.80)

Postes d'enseignant référent pour les usages du numérique (2 postes)

CHATEAU THIERRY	0022106D	IEN CHATEAU THIERRY
HIRSON	0020213W	IEN HIRSON

II- POSTES DE DIRECTION

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Postes de directeur d'école de 12 classes et plus et REP/REP+ (3 postes)

SAINT QUENTIN	0022078Y	E.P.PU JEAN MACE	REP – 8 classes
CROUY	0022029V		16 classes

III- POSTES CLASSES

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Poste de maître formateur en école franco-qubécoise (2 postes)

VILLERS-COTTERETS	0021328H	E.E.PU LEA LAGRANGE/CHARLES-ALBERT
SOISSONS	0022066K	E.P.A CENTRE

Poste d'enseignant en classe dédoublée (6 postes)

COINCY	Elémentaire	0021710Y	E.E.PU JEAN MOULIN – 2 postes
FERE EN TARDENOIS	Maternelle	0022010Z	E.M.PU FABRE D EGLANTINE
GUISE	Elémentaire	0021093C	E.P.PU GR SCOL. GODIN
ST QUENTIN (Circonscription de Saint-Quentin Nord)	Elémentaire	0021704S	E.E.PU FERDINAND BUISSON
BEUVARDES	Elémentaire	0021630L	E.P.PU BEUVARDE
SAINT QUENTIN	Elémentaire	0020848L	E.E.PU MARCEL PAGNOL

IV- POSTES DE COORDINATION ET PILOTAGE

Postes de coordonnateur d'un réseau d'éducation prioritaire (1 poste à 50%)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de Madame l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'éducation prioritaire – Madame Adeline ROLAND – à l'adresse suivante : ien02.ief@ac-amiens.fr

ST QUENTIN	0020872M	E.P.PU ERNEST LAVISSE
------------	----------	-----------------------

Poste de coordonnateur d'un pôle d'appui à la scolarité (2 postes à titre provisoire)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de Madame Valérie KOCET, inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'école inclusive (ienash02@ac-amiens.fr).

SOISSONS	0021476U	LYCEE LEONARD DE VINCI
SISSONNE	0021686X	CLG FOREHLICHER

Poste à la ligue de l'enseignement du premier degré (1 poste 50%)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale – adjoint de Monsieur le Directeur Académique pour le premier degré – Monsieur Frédéric VAAS (03.23.26.22.03) ou de Madame Christelle LACOUT, conseillère pédagogique départementale – adjointe (03.23.26.20.80)

Poste au sein de l'association « Education Jeunesse Aisne » (1 poste)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale – adjoint de Monsieur le Directeur Académique pour le premier degré – Monsieur Frédéric VAAS (03.23.26.22.03) ou de Madame Christelle LACOUT, conseillère pédagogique départementale – adjointe (03.23.26.20.80)

**FICHE DE CANDIDATURE A UN ENTRETIEN POUR POSTE A PROFIL
OU A EXIGENCES PARTICULIERES**

**A renvoyer à l'inspecteur(rice) de l'éducation nationale ou au chef d'établissement
dès que possible**

Nature du poste sollicité.....

Poste demandé :

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom :

Adresse :

Tél. portable : Adresse mail :@.....

Ecole ou établissement :

Nature et spécialité du poste occupé :

IEN :

Avez-vous déjà participé aux entretiens sur postes spécifiques ? oui non

Si oui, précisez l'année : et le type de poste :

.....

Date :

Signature :

Visa de l'inspecteur (trice) de l'éducation nationale ou du chef d'établissement :

Favorable

Défavorable (motif)

Avis de l'IEN

.....
.....
.....
.....

Le : Nom :

Signature :

Fiche à renvoyer, dès réception, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, à la
DSDEN de l'Aisne – DIPRED : par courriel dipred1-02@ac-amiens.fr

AU PLUS TARD LE 24/06/2026

F i c h e d e p o s t e

Chargé de mission « Formation Initiale et continue »

Poste vacant - temps plein

Textes de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

- Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

Profil du poste

Le chargé de mission « formation initiale et continue » travaille sous l'autorité directe de l'adjoint de l'IA-DASEN chargé du 1er degré (A-DASEN) et participe à la coordination du suivi des enseignants stagiaires en lien avec le CPD formation initiale, le CPD formation continue, l'INSPé, les formateurs DSDEN et le A-DASEN dont il est le collaborateur. A cet égard, il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur Adjoint au DASEN, chargé du 1^{er} degré et coordonnée par son adjointe.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Missions

- Formation initiale et continue
 - Assurer le lien et l'harmonisation de la formation initiale et continue avec les CPD et Chargés de mission des départements de l'Oise et de la Somme, mais aussi avec l'EAFC.
 - Participer au COPIL FC et FI
- Formation initiale
 - Assurer le lien entre l'INSPE et la DSDEN pour les formateurs intervenant dans le cadre des unités d'enseignement : calendrier, Ordres de mission, tableau de suivi des formateurs...
 - Participer à et préparer la rentrée des étudiants de l'INSPE en août et les formations de formateurs de début d'année.
 - Assurer la gestion administrative des FS : gestion des postes « supports », des MAT, « COMPAS et jurys de titularisation (JET)
 - Gérer les DPA : suivi et mise à jour des dossiers en lien avec les circonscriptions et les tuteurs.
- Formation continue
 - Participer à l'élaboration du plan de formation continue
 - Gérer la plateforme dédiée à la formation continue (GAIA ou OSCAR
 - Suivre la mise en œuvre du plan de formation en lien avec l'EAFC, les IEN, CPD, CPC et les services compétents (DIPRED)
 - Assurer le suivi de la gestion administrative des formations (Gaïa, SOFIA...) et des formateurs en lien avec la DIPRED
- Autres missions
 - Assurer le lien avec la CARDIE
 - Gérer le dossier « école apprenante ».
 - Venir en appui, à la demande du A-DASEN, des CPD pour des missions ponctuelles

Compétences requises

- Capacités d'adaptation, de disponibilité, de réactivité et d'initiative
- Des capacités dans le domaine du numérique (maîtrise des tableurs, outils académiques, Gaïa, etc.)
- Qualités d'organisation
- Sens de la communication et du travail en équipe.
- Compétences analytiques pour accompagner des situations professionnelles, pour proposer des actions de formation
- Discrétion, confidentialité, devoir de réserve et plus largement loyauté et sens du service public
- Connaissances affirmées dans le domaine de la formation

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidature

Une lettre de motivation et un *Curriculum Vitae* devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur ce poste à profil donne droit à :

- un traitement de la NBI brut de : 1518,24 euros annualisé

- une indemnité brute de : 2500 euros annualisée

Mode de nomination

Commission départementale

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'AISNE

Fiche de poste

Conseiller Pédagogique Départemental « Formation initiale et langues vivantes étrangères » Poste vacant - temps plein

Textes de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

- Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

Profil du poste

Le Conseiller Pédagogique Départemental est un enseignant chargé de coordonner et d'accompagner les actions définies dans le cadre de ses missions.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur Adjoint au DASEN, chargé du 1^{er} degré et coordonnée par son adjointe.

D'une part, il coordonne le suivi des enseignants stagiaires en lien avec l'INSPé, les formateurs DSDEN et le A-DASEN.

D'autre part, il met en œuvre la politique départementale impulsée par l'IA-DASEN et l'IEN en charge de la mission « langues vivantes étrangères ».

Spécialiste en conseil pédagogique, le CPD peut être conduit à participer aux différentes instances départementales et académiques ou encore à la conception des sujets du CRPE, à des jurys de concours ou de certification.

Missions

➤ Formation initiale

- Organiser le suivi des entrants dans le métier, en relation directe avec les IEN, les formateurs DSDEN et l'INSPE.
- Assurer le rôle de médiation, de coordination et d'information auprès des stagiaires et de leurs tuteurs,
- Participer au niveau académique aux réunions de travail (coordination académique) en vue de la rédaction du cahier des charges académique premier degré et de la publication du Plan Académique de Formation
- Participer aux instances relatives à la formation initiale
- Mettre en œuvre les Plans Individuels de formation

➤ LVE

- Animer et coordonner le groupe départemental « langues vivantes étrangères » (actions de formation spécifiques, formations inter-degrés, organisation de la semaine des langues vivantes...);
- Contribuer à la mise en œuvre et assurer le suivi dossiers liés aux missions (dispositif EMILE, EILE, ALVE, ERASMUS...)

Compétences requises

- Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1er degré et des dispositifs inhérents ;
- Bonne connaissance du système éducatif ;
- Maîtrise experte dans l'usage des outils numériques ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Capacité à animer des réunions et/ou des formations en présentiel et en distanciel ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie, de réactivité ;
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidature

Une lettre de motivation et un *Curriculum Vitae* devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur ce poste à profil donne droit à :

- un traitement de la NBI brut de : 1518,24 euros annualisé

- une indemnité brute de : 2500 euros annualisée

Mode de nomination

Commission départementale

Fiche de poste

Conseiller pédagogique départemental « Maîtrise de la langue - Education Musicale » Poste vacant - temps plein

Textes de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

- Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

Profil du poste

Le Conseiller Pédagogique Départemental est un enseignant chargé de coordonner et d'accompagner les actions définies dans le cadre de ses missions.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique nationale, académique et départementale en maîtrise de la langue et éducation artistique et culturelle, sous l'autorité de l'IA-DASEN.

Il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur Adjoint pour le premier degré au DASEN (A-DASEN) et coordonnée par son adjointe.

Il met en œuvre les politiques départementales impulsée par les IEN en charge de la mission « maîtrise de la langue » et « EAC ».

Missions

- **Maîtrise de la langue** : Accompagner et relayer la dynamique de la politique départementale en Langue Française et
 - Contribuer à la mise en œuvre du Plan Français et participer activement au groupe départemental Langue française
 - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (stages, animations pédagogiques et interventions spécifiques) répondant au cahier des charges académique et départemental
 - Aider à la mise en œuvre et au suivi des différents formats de formation dans le cadre de la maîtrise de la langue (constellations, animations pédagogiques en présentiel et/ou distanciel)
 - Contribuer au développement de pratiques efficaces dans les classes : repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques et encourager les actions innovantes
 - Assurer une veille didactique et pédagogique et contribuer dans le cadre du groupe départemental à la production de ressources et d'en assurer la diffusion et son accompagnement
 - Impulser des actions lors de stage FIL et de liaison Cycle 3
 - Assurer le suivi et la gestion des dossiers CASNAV-EANA et EFIV
- **Education musicale**
 - Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des programmes d'éducation musicale
 - Assurer le suivi des dispositifs spécifiques (classes CHAM)
 - Intervenir en formation initiale et continue

Compétences requises

- Posséder une très bonne expertise didactique et pédagogique de l'ensemble des domaines du français dans les différents cycles d'enseignement au service de la conception d'actions de formation
- Savoir analyser les évaluations nationales standardisées, identifier les besoins spécifiques des enseignants et adapter l'accompagnement
- Posséder des connaissances didactiques concernant les enjeux pédagogiques et didactiques de l'éducation musicale
- Savoir être à l'écoute, travailler en équipe et animer un groupe
- Maîtriser les outils numériques
- Être capable de rendre compte
- Faire preuve de disponibilité et de loyauté

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidature

Une lettre de motivation et un *Curriculum Vitae* devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur ce poste à profil donne droit à :

- un traitement de la NBI brut de : 1518,24 euros annualisé
- une indemnité brute de : 2500 euros annualisée

Mode de nomination

Commission départementale

Fiche de poste

Enseignant Référent aux Usages du Numérique
<p>Texte(s) de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2015 - Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées <p>Titres et diplômes requis : Instituteur ou professeur des écoles</p>
Profil du poste
<p style="text-align: center;">Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil auprès des enseignants de la circonscription - Formation des PE - Relation avec les services après-vente, les fournisseurs, les enseignants, les familles - Mise en service des configurations informatiques - Gestion et maintenance 1^{er} niveau pour le matériel informatique <p style="text-align: center;">Compétences requises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualités relationnelles et capacité à travailler en équipe - Maîtrise des logiciels bureautiques et de messagerie - Capacités à gérer un site en ligne - Curiosité
Conditions d'exercice
<p>La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. (1 607 h) Les droits à congé sont ceux prévus règlementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.</p>
Implantation du poste
<p>Circonscriptions du premier degré</p>
Candidatures
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
Mode de nomination
<p>Commission départementale</p>
Contact
<p>Secrétariat IEN de circonscription concerné</p>

Fiche de poste

Direction d'école en réseau d'éducation prioritaire (REP)

Textes de référence

Les missions du directeur d'école relevant des réseaux REP sont définies par :

De la maternelle au baccalauréat. L'éducation prioritaire

Les principes de l'éducation prioritaire...

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

- la circulaire n° 2014-138 du 23 octobre 2014 relative aux protocoles de simplification des tâches du directeur d'école ;
- la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.

Titres et diplômes requis : professeur des écoles inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Profil du poste

Missions

- Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein d'un réseau REP exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Force de proposition, il participe à la mise en œuvre des innovations pédagogiques définies dans le contrat d'objectifs du réseau REP.
- Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide.
- Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux. (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- Il participe à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau. Il les renseigne.
- Ses actions sont définies dans une lettre de mission répondant à la spécificité du contexte d'exercice par l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Compétences requises

Ce poste spécifique nécessite :

- la maîtrise des T.U.I.C. afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ;
- une bonne connaissance du système éducatif, du référentiel de l'éducation prioritaire ;
- une attention particulière à la prise en compte de la diversité des élèves ;
- une capacité à travailler en équipe, à communiquer efficacement et à se former afin de proposer aux équipes un appui pédagogique ;
- une expérience d'enseignement en cycle 1 est souhaitable ;
- une expérience en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

Chaque année un rapport d'activités contribue au bilan et à l'analyse des missions. Ce document est transmis à l'inspecteur de la circonscription.

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.

Fiche de poste

Enseignant dans une école franco-qubécoise

Profil du poste

L'enseignant dans une école franco-qubécoise s'intégrera dans une équipe motivée et engagée dans le concept des écoles franco-qubécoises.

Cet enseignant exercera sur l'école franco qubécoise sous l'autorité conjointe de l'IEN de la circonscription et du A-DASEN.

Son action s'inscrit dans le cadre conceptuel défini par l'académie d'Amiens.

Cet enseignant fera partie de l'équipe école du lieu d'affectation.

Missions

Le cadre conceptuel des écoles franco-qubécoises est organisé en quatre pôles (pilotage, pédagogie, collaboration, numérique), caractérisés par diverses composantes. Chacun des pôles se concrétisera au moyen d'actions décidées et portées par les écoles, en fonction de leur réalité propre.

1. Pilotage : s'engager dans un pilotage efficace et coopératif

Ce pôle cible les acteurs scolaires et les éléments liés à la gestion du changement. Quatre composantes sont identifiées comme étant prioritaires, soit la vision de la mise en œuvre (valeurs, mission, objectifs), le leadership du directeur dans le pilotage de l'école, puis l'engagement et la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives. Le tout est caractérisé par une démarche collaborative favorisant l'atteinte des objectifs.

Éléments en réflexion :

- Mise en œuvre des Communautés d'Apprentissage Professionnelles ;
- Analyse des résultats des élèves afin d'améliorer leur réussite ;
- Mission, rôle, et statut de la direction d'école.

2. Pédagogie : favoriser les démarches efficaces

Ce pôle névralgique organisé en quatre composantes, touche à des éléments fondamentaux de l'école soutenus par des données probantes émanant de la recherche scientifique. Ainsi, il importe d'assurer un curriculum viable, cohérent et garanti, de privilégier des pratiques pédagogiques efficaces, puis de mettre en place une relation éducative bienveillante. À cet égard, les comportements positifs attendus sont connus et valorisés, tout comme le bien-être des élèves et du personnel.

Éléments en réflexion :

- Documentation et formation en lien avec les pratiques pédagogiques reconnues efficaces dans la recherche scientifique, notamment pour les élèves les plus fragiles ;
- Inspiration mutuelle au niveau des pratiques pédagogiques efficaces, en vigueur dans les écoles ciblées ;
- Formation sur le soutien aux comportements positifs.

3. Collaboration : favoriser le partage et les échanges

Le pôle de la collaboration mise sur un travail partenarial de l'ensemble des acteurs scolaires impliqués de même que sur des échanges, pour réussir la mise en œuvre des écoles franco-qubécoises. Le partage d'outils, de référentiels, de projets pédagogiques est privilégié, tout comme les expériences d'immersion et le développement professionnel. La création d'un réseau entre les écoles est encouragée, ce qui pourrait favoriser la pérennité du projet d'écoles franco-qubécoises.

Éléments en réflexion :

- Le jumelage des écoles ;
- Les modalités de collaboration ;
- L'identification des leviers (financiers et administratifs) favorisant la mobilité du personnel et des élèves.

4. Numérique : favoriser l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies

Ce pôle de l'innovation est caractérisé par deux composantes, soit les infrastructures numériques et les compétences à développer. Au niveau des infrastructures, le personnel et les élèves des écoles franco-qubécoises

doivent avoir à leur disposition du matériel et des outils numériques performants. De plus, une attention particulière est portée à la formation, à l'accompagnement, puis à l'innovation. Finalement, les initiatives déployées à l'intérieur de ce pôle sont susceptibles de bien préparer les élèves aux compétences du 21^e siècle.

Éléments en réflexion :

- Identification des compétences du 21^{ème} siècle à travailler ;
- Dotation numérique massive dans les écoles, en lien avec les défis du territoire ;
- Préfiguration de dispositifs de formation du personnel et des familles.

Compétences requises

- L'enseignant candidat se devra d'avoir curiosité pédagogique, ouverture intellectuelle et culturelle, souhait de travailler de manière collaborative.
- Exerçant au sein d'une école franco québécoise, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées ;
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables, notamment dans le cadre des visios en échanges entre pays.

Implantation du poste

- Ecole primaire d'application Eugène Corrette de Saint-Quentin

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.



Fiche de poste

Enseignant dans une école franco-qubécoise

Profil du poste

L'enseignant dans une école franco-qubécoise s'intégrera dans une équipe motivée et engagée dans le concept des écoles franco-qubécoises.

Cet enseignant exercera sur l'école franco qubécoise Léo Lagrange de Villers-Cotterêts, sous l'autorité conjointe de l'IEN de la circonscription et du A-DASEN.

Son action s'inscrit dans le cadre conceptuel défini par l'académie d'Amiens.

Cet enseignant fera partie de l'équipe école du lieu d'affectation.

Missions

Le cadre conceptuel des écoles franco-qubécoises est organisé en quatre pôles (pilotage, pédagogie, collaboration, numérique), caractérisés par diverses composantes. Chacun des pôles se concrétisera au moyen d'actions décidées et portées par les écoles, en fonction de leur réalité propre.

1. Pilotage : s'engager dans un pilotage efficace et coopératif

Ce pôle cible les acteurs scolaires et les éléments liés à la gestion du changement. Quatre composantes sont identifiées comme étant prioritaires, soit la vision de la mise en œuvre (valeurs, mission, objectifs), le leadership du directeur dans le pilotage de l'école, puis l'engagement et la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives. Le tout est caractérisé par une démarche collaborative favorisant l'atteinte des objectifs.

Éléments en réflexion :

- Mise en œuvre des Communautés d'Apprentissage Professionnelles ;
- Analyse des résultats des élèves afin d'améliorer leur réussite ;
- Mission, rôle, et statut de la direction d'école.

2. Pédagogie : favoriser les démarches efficaces

Ce pôle névralgique organisé en quatre composantes, touche à des éléments fondamentaux de l'école soutenus par des données probantes émanant de la recherche scientifique. Ainsi, il importe d'assurer un curriculum viable, cohérent et garanti, de privilégier des pratiques pédagogiques efficaces, puis de mettre en place une relation éducative bienveillante. À cet égard, les comportements positifs attendus sont connus et valorisés, tout comme le bien-être des élèves et du personnel.

Éléments en réflexion :

- Documentation et formation en lien avec les pratiques pédagogiques reconnues efficaces dans la recherche scientifique, notamment pour les élèves les plus fragiles ;
- Inspiration mutuelle au niveau des pratiques pédagogiques efficaces, en vigueur dans les écoles ciblées ;
- Formation sur le soutien aux comportements positifs.

3. Collaboration : favoriser le partage et les échanges

Le pôle de la collaboration mise sur un travail partenarial de l'ensemble des acteurs scolaires impliqués de même que sur des échanges, pour réussir la mise en œuvre des écoles franco-qubécoises. Le partage d'outils, de référentiels, de projets pédagogiques est privilégié, tout comme les expériences d'immersion et le développement professionnel. La création d'un réseau entre les écoles est encouragée, ce qui pourrait favoriser la pérennité du projet d'écoles franco-qubécoises.

Éléments en réflexion :

- Le jumelage des écoles ;
- Les modalités de collaboration ;
- L'identification des leviers (financiers et administratifs) favorisant la mobilité du personnel et des élèves.

4. Numérique : favoriser l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies

Ce pôle de l'innovation est caractérisé par deux composantes, soit les infrastructures numériques et les compétences à développer. Au niveau des infrastructures, le personnel et les élèves des écoles franco-qubécoises

doivent avoir à leur disposition du matériel et des outils numériques performants. De plus, une attention particulière est portée à la formation, à l'accompagnement, puis à l'innovation. Finalement, les initiatives déployées à l'intérieur de ce pôle sont susceptibles de bien préparer les élèves aux compétences du 21^e siècle.

Éléments en réflexion :

- Identification des compétences du 21^{ème} siècle à travailler ;
- Dotation numérique massive dans les écoles, en lien avec les défis du territoire ;
- Préfiguration de dispositifs de formation du personnel et des familles.

Compétences requises

- L'enseignant candidat se devra d'avoir curiosité pédagogique, ouverture intellectuelle et culturelle, souhait de travailler de manière collaborative.
- Exerçant au sein d'une école franco québécoise, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées ;
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables, notamment dans le cadre des visios en échanges entre pays.

Implantation du poste

- École LEO LAGRANGE de VILLERS-COTTERETS

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.



FICHE DE POSTE

« Enseignant en classes dédoublées »

<p><u>Cadre général</u></p>	<p>Pour bâtir l'école de la confiance, le choix a été fait de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école en soutenant les élèves les plus fragiles. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est 100% de réussite. Elle vise à offrir aux enfants et aux élèves les plus fragiles un encadrement renforcé pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux prédictifs de réussite du parcours scolaire et de formation.</p> <p>Textes de références</p> <p>BO spécial du 26 mars 2015 : programme d'enseignement de l'école maternelle BO n°31 du 30 juillet 2020 : programme consolidé Note de service n° 2019-087 du 28-5-2019 : circulaire de rentrée 2019 Note de service n°2019-084 du 28-05-2019 : L'école maternelle, école du langage Note de service n°2019-085 du 28-05-2019 : Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations Note de service n°2019-086 du 28-05-2019 : Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle Référentiel de l'éducation prioritaire</p>
<p><u>Poste et Missions de l'enseignant</u></p>	<p>L'enseignant qui occupe un poste de classe à effectif réduit s'inscrit pleinement dans un projet spécifique intégré au projet d'école sous la responsabilité de l'IEN.</p> <p>Il convient ainsi d'ajuster pratique pédagogique et posture professionnelle au service d'un groupe réduit, 12 élèves, afin de mettre en œuvre un enseignement progressif et davantage personnalisé pour assurer l'acquisition des compétences de fin de GS.</p> <p>Le poste d'enseignant en classe à effectif réduit vise à prendre en compte la diversité de tous les élèves. L'effectif réduit doit permettre la mise en place de situations pédagogiques répondant aux besoins de tous et donc aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans le renforcement de la préparation aux apprentissages fondamentaux.</p> <p>Un travail de concertation en conseil de cycle devra favoriser une continuité effective des apprentissages tout au long de la scolarité de l'élève et plus particulièrement entre le cycle 1 et le cycle 2.</p> <p>L'organisation privilégiée associe un enseignant, un effectif réduit et un espace spécifique.</p> <p>L'exercice à temps partiel sur ce type de fonction n'est pas souhaitable. Enfin, tout au long de l'année scolaire, les dispositifs à effectif réduit bénéficient d'un accompagnement par l'équipe de circonscription et par l'équipe départementale avec laquelle chaque enseignant est donc amené à coopérer.</p>

Compétences et qualités requises

- Maîtriser l'enseignement du langage oral et écrit.
- Maîtriser les démarches d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.
- Mettre en œuvre une pédagogie explicite permettant l'engagement actif de l'élève dans ses apprentissages.
- Savoir observer l'élève afin de l'aider à expliciter sa démarche.
- Savoir analyser les erreurs dans les productions des élèves et concevoir des situations d'enseignement personnalisé.
- Exploiter les résultats aux évaluations et les utiliser dans la conception de dispositifs adaptés pour un suivi renforcé des élèves.
- S'inscrire dans un projet d'évolution de ses pratiques professionnelles afin de les adapter au dispositif pédagogique de classes dédoublées.
- Travailler efficacement en équipe pour contribuer à l'évolution des pratiques scolaires.

Coordonnateur / Coordonnatrice Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

PUBLIC : enseignants titulaires du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive) ou souhaitant passer le CAPPEI par la Validation des Acquis et de l'Expérience Professionnelle.

IMPLANTATION DU POSTE : établissement de rattachement du PAS (cf carte)

QUOTITE : 100 % (1607 heures)

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

La charge de travail dépasse le simple cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.
Mobilité sur le territoire du PAS.

Contexte :

Le pôle d'appui à la scolarité est un nouveau service offert aux familles et un appui aux équipes enseignantes. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social et d'un AESH référent, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles et un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école. L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

Le coordonnateur/la coordonnatrice PAS est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur/trice de l'Education nationale en charge de l'école inclusive.

Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires publics et privés du premier et second degrés.

Descriptif des missions :

- ✓ Accueillir les demandes des familles
- ✓ Répondre aux besoins particuliers des élèves en proposant des aménagements pédagogiques et éducatifs adaptés en :
 - dressant un état des lieux des aménagements déjà mis en place pour l'élève et en mobilisant les personnes ressources (éducation nationale et/ou médico-social) pour l'étude des situations,
 - identifiant les besoins avec l'éducateur spécialisé déployé sur le PAS.
- ✓ Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation de tous les élèves.
- ✓ Être une personne ressource pour les équipes pédagogiques au sein des établissements du PAS, lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise particulière.
- ✓ Construire et formuler avec les équipes enseignantes des réponses pédagogiques et éducatives adaptées favorisant l'accès aux apprentissages.
- ✓ Nouer des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire du PAS, afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins particuliers.

Descriptif du profil recherché :

- ✓ Savoir travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale
- ✓ Être expert(e) de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe.
- ✓ Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés.
- ✓ Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.
- ✓ Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.
- ✓ Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- ✓ Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles.
- ✓ Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...).
- ✓ Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...).

A propos de l'offre :

Pour chacun des trois départements, une lettre de motivation, un curriculum vitae et une fiche de candidature devront être transmis par la voie hiérarchique à :

Madame la directrice académique des services de l'Education nationale de **L'Aisne** :
dipred02@ac-amiens.fr avec copie ienash02@ac-amiens.fr

Monsieur le directeur académique des services de l'Education nationale de **L'Oise** :
ce.dgp60@ac-amiens.fr avec copie poleashsecretariat60@ac-amiens.fr

Monsieur le directeur académique des services de l'Education nationale de **la Somme** :
ce.dpe80@ac-amiens.fr avec copie ien80.amiensash@ac-amiens.fr

Une commission départementale de recrutement sur postes à profils sera organisée dans chaque département. Les candidats seront reçus par cette commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions.

Textes de référence :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République

Conférence nationale du handicap – avril 2023 – 12 mesures pour l'école

Circulaire du 3-7-2024 – BO n°27 : déploiement des pôles d'appui à la scolarité

Fiche de poste

02

Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire (REP)

Textes de référence

*De la maternelle au baccalauréat. L'éducation prioritaire
Les principes de l'éducation prioritaire...*

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Titres et diplômes requis : instituteur/professeur des écoles ou professeur du 2nd degré.

Profil du poste

Le coordonnateur du réseau REP est un enseignant 1^{er} degré ou 2nd degré qui exerce ses missions sous en collaboration de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré et du principal de collège « tête de réseau ». Son action s'inscrit dans le cadre du projet de réseau REP s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe est nécessaire. Il prépare et met en œuvre les actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi des projets de réseau REP.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1^{er} et 2nd degrés.
- Bonne connaissance des enjeux du référentiel de l'éducation prioritaire.
- Aptitude à travailler en équipe.
- Capacité à animer des réunions notamment avec les partenaires de l'éducation nationale.
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie.
- Être force de proposition dans le cadre de l'innovation pédagogique.
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.
- Maîtrise experte dans l'usage des technologies de l'information et de communication.

Axe pédagogique

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau REP en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et les actions envisagées. Il en suit la mise en œuvre et assure leur évaluation.
- Il collabore avec les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription, les formateurs académiques dans la mise en œuvre des problématiques de formation retenue.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves du réseau REP.
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il travaille en partenariat avec le coordinateur en charge de la cité éducative.
- Il collecte et diffuse l'information et la documentation.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions.
- Il participe aux concertations des enseignants, 1^{er} et 2nd degrés pour impulser des choix définis dans le réseau REP.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles ou du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.
- Il suit le dispositif 100% réussite avec l'équipe de circonscription.

Tâches administratives

- Il organise les concertations sous l'autorité des deux pilotes (IEN/Principal) et met en œuvre les contenus définis par le comité de pilotage du réseau REP.

- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP.
- Il prépare les réunions des comités de pilotage et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente le réseau dans les instances partenariales.
- Il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau.
- Il développe les relations de travail entre les écoles du réseau, le collège et les partenaires (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- Il contribue à la mise en œuvre du dispositif des classes à effectif réduit en éducation prioritaire.

- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville (Dispositif de réussite éducative) notamment dans l'axe 1, cohésion sociale.
- Il accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.

En cohérence avec sa lettre de mission, il rédige un rapport d'activités à l'issue de chaque fin d'année scolaire à remettre aux deux pilotes du réseau (IEN/Principal).

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.

Fiche de poste

Enseignant affecté à l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N)

Textes de référence

- Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 parue au B.O. hors-série n°7 du 23 septembre 1999
- Circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 parue au B.O. n°2 du 13 janvier 2005,
- Circulaire départementale du 28 mars 2013.

Titre et diplômes requis

- Instituteur/professeurs des écoles

Profil du poste

L'enseignant nommé sur ce poste est affecté à l'association EJ'N.

Il exerce ses missions sous l'autorité décisionnelle et opérationnelle du directeur de l'association ou de son adjoint, sur les sites EJ'N.

Il demeure en service actif dans le corps auquel il appartient et continue à percevoir son traitement normal.

L'avancement et son évaluation sont assurés par l'administration d'origine et plus précisément par l'Inspecteur Adjoint au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

La gestion de son emploi du temps, de ses missions et des lieux qui s'y rattachent est déterminée par EJ'N dans le cadre d'un accord cadre conventionnel liant la direction des services départementaux de l'Education Nationale dans l'Aisne et l'association EJ'N.

Missions

- Accompagnement pédagogique des projets de séjours éducatifs et vérification de leur adéquation avec les textes de l'Education Nationale et le projet éducatif EJ'N,
- Suivi et évaluation des activités mises en place par l'association
- Organisation et participation aux séances d'animation disciplinaires, de découvertes et de vie quotidienne
- Préparation et évaluation des séjours de classes de découvertes sur les sites durant l'année scolaire
- Fonctions de direction de centre : gestions du patrimoine, financières, administratives et des ressources humaines de l'activité associative
- Représentation du département de l'Aisne, de l'association EJ'N sur les territoires des sites des séjours
- Développement, encadrement et suivi de projets à vocation de complémentarité éducative avec l'école

Compétences requises

- Maîtriser les textes de l'Education Nationale et le projet éducatif EJ'N
- Accepter et s'organiser en fonction des charges de travail intensives selon les périodes de l'année (horaires, disponibilités, déplacements)
- Conduire des équipes : l'expérience de coordination de de groupes d'adultes est indispensable pour assurer le travail entre les différents acteurs réunis autour du projet de départ en classes de découvertes (enseignants, animateurs professionnels, partenaires institutionnels...). Elle l'est aussi pour permettre un bon travail en équipe de centre
- Se former et innover dans les différents domaines d'intervention
- Maîtriser l'outil informatique (word, excel, powerpoint ou équivalent)
- Autres diplômes ou expériences complémentaires pouvant être intéressants pour ce poste (PSC1 ou équivalent, Expériences des sorties scolaires avec nuitées, BAFD ou équivalent, CAFIPEMF)

Implantation du poste

L'implantation du poste est à Laon, dans les locaux EJ'N, mais la nature des fonctions implique la possibilité d'exercer des activités sur les implantations EJ'N dans le Morbihan, les Vosges, l'Isère, en Ardèche et dans l'Aisne.

Candidatures

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être conjointement transmis par la voie hiérarchique à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne et à Monsieur le Directeur de l'association Education Jeunesse Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire et du directeur d'EJ'N.

Mode de nomination

Commission départementale

FICHE DE POSTE

Enseignant(e) mis(e) à disposition par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), chargé(e) de compléter l'action de l'école publique, en référence au projet de la Ligue de l'enseignement, notamment, dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Durée et horaire de travail : 17h30 - Heures modulables

1/ FONCTION – INTITULÉ DU POSTE

Chargé(e) de mission pour le développement éducatif et culturel

2/ MISSIONS PRINCIPALES

- Élaborer des programmes éducatifs et culturels alignés sur les objectifs de la Ligue de l'enseignement ;
- Assurer la planification et la coordination des différentes étapes des projets ;
- Organiser et coordonner des ateliers, des formations et des événements éducatifs et culturels ;
- Collaborer avec les intervenants, les bénévoles et les partenaires externes ;
- Assurer le suivi des participants aux activités éducatives et culturelles ;
- Évaluer les retours d'expérience et ajuster les projets en conséquence ;
- Favoriser l'engagement et la participation active des participants ;
- Établir des partenariats avec des acteurs locaux, des institutions éducatives et culturelles ;
- Communiquer sur les activités éducatives et culturelles en utilisant différents canaux ;
- Assurer le suivi administratif des projets, incluant la gestion des inscriptions, des plannings et des budgets ;
- Proposer des formations pour renforcer les compétences des enseignants et des bénévoles ;
- Évaluer l'impact des projets éducatifs et culturels et produire des bilans réguliers ;
- Proposer des ajustements et des améliorations en fonction des résultats obtenus.

3/ MISSIONS SECONDAIRES

- Animer des séances éducatives et culturelles en utilisant des méthodes variées ;
- Rechercher des opportunités de collaboration pour enrichir les projets ;
- Participer à des formations pour rester informée des tendances et des évolutions dans le domaine de l'éducation et de la culture.

4/ MOYENS MATÉRIELS

- PC portable ;
- Véhicule de service pour les déplacements professionnels.

5/ COMPETENCES REQUISES

Les « savoirs » :

1. Connaissance approfondie des enjeux éducatifs et culturels.
2. Compréhension des politiques éducatives et culturelles locales et nationales.
3. Maîtrise des méthodes de conception et de gestion de projets éducatifs et culturels.
4. Familiarité avec les acteurs du secteur éducatif et culturel.
5. Connaissance des approches pédagogiques et culturelles innovantes.

Les « savoir-faire » :

1. Capacité à concevoir, planifier et mettre en œuvre des projets éducatifs et culturels.
2. Coordination efficace d'activités, d'ateliers et d'événements.
3. Animation de séances éducatives et culturelles adaptées à différents publics.
4. Développement de partenariats et collaborations avec des acteurs du secteur.
5. Utilisation des outils de communication pour promouvoir les initiatives et mobiliser le public.

Les « savoir-être » :

1. Créativité et innovation dans la conception d'activités éducatives et culturelles.
2. Empathie et sensibilité pour comprendre les besoins et attentes des publics.
3. Capacité à travailler de manière autonome tout en favorisant la collaboration.
4. Ouverture d'esprit et respect de la diversité culturelle et éducative.
5. Engagement envers les objectifs éducatifs et culturels de l'association.